

PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 2 MARS 2022

DÉLIBÉRATION N° B.2022-27

REALISATION D'UN CAHIER DU PATRIMOINE NATUREL SUR L'EVOLUTION DES POPULATIONS D'OISEAUX DANS LE PNR - DELIBERATION MODIFICATIVE

Date de la convocation
22/02/2022

Le 2 mars 2022 à 9h30, le Bureau Syndical légalement convoqué, s'est réuni à Treignac (19), sous la présidence de Monsieur Philippe BRUGERE.

Collège Régional

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total des voix
BARAT Geneviève			x		
CAVITTE Pascal					
DELIBIT Sandra					
MICHON Marie-Hélène	x				
PLAZANET Mélanie					
SERRE Françoise	x				
TOTAL = 6 x 2 voix chacun	2			2	4

Collège Départemental

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19	ARFEUILLERE Christophe					
	CORNELISSEN Jacqueline	x				
	PETIT Christophe					
23	DEFEMME Catherine			X		
	MARTIN Valéry			X		
87	LARDY Brigitte			x		
	TOTAL = 6 x 2 voix chacun	1			1	2

Collège Intercommunal et Communal

Communautés de Communes

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
HCC	BRUGERE Philippe	X				
VMM	SAVIGNAC Sylvie	X				
CGS	NICOUX Renée	X				
PV	BOSDEVIGIE Jean-Pierre	X				
	TOTAL = 4 x 1 voix chacun	4			4	4

Communes

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19	BOUDIN Clément			X		
	HORNEBECK Catherine	X				
	MIGNAUT Thomas		P. BRUGERE	x		
	POUYAUD Bernard	X				
23	MAGRIT Gilles					
	MOUNAUD Patrick	X				
	SALVIAT Gérard	X				
87	LAHAYE Françoise	X				
	TOTAL = 8 x 1 voix chacun	5	1		6	6
	TOTAL EPCI et communes	9	1		10	10

Participaient également à la réunion des salariés du PNR :

Madame Cécile GEAY (Responsable du pôle Animation Territoriale)
Monsieur Guillaume RODIER (Responsable du pôle Gestion de l'Espace)
Monsieur Olivier HUET (Responsable administratif)
Madame Véronique GIESSLER (Assistante de direction)

Code Projet : 1102

Charte de Parc 2018-2033 :

Axe 1 – Millevaches, territoire à haute valeur patrimoniale

Gérer l'espace en préservant les richesses patrimoniales

Orientation 1 : Préserver un haut niveau de richesse de milieux et espèces

Mesure 1 : Compléter les inventaires d'espèces

Axe 3 : Millevaches territoire participatif et ouvert sur l'extérieur

Mesure 36 : Organiser la communication

Contrat de Parc 2018 – 2022

Le rapporteur expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'Article L. 333-1 du Code de l'environnement relatif aux Parcs naturels régionaux ;

Vu la délibération n°2016.3162 en date du 19 décembre 2016 du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine définissant la politique régionale en faveur des Parcs naturels régionaux ;

Vu le décret n° 2018-1247 du 26 décembre 2018 portant classement du parc naturel régional de Millevaches en Limousin (région Nouvelle-Aquitaine)

Vu la délibération n° 2016.3162 en date du 19 décembre 2016 du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine définissant la politique régionale en faveur des Parcs naturels régionaux et fixant une feuille de route ;

Vu les statuts du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du parc naturel régional de Millevaches en limousin ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la délibération n°B_2020.06 de janvier 2020 prévoyant un engagement budgétaire de 2 000 € pour la rédaction d'un guide scientifique et technique basé sur les conclusions statistiques que la LPO devait obtenir en 2020, à partir des jeux de données d'espèces d'oiseaux communs que le SMAG lui a confiés.

Vu la délibération n°C.2020-33 du Comité syndical du 22 septembre 2020 concernant la délégation d'attribution au Bureau syndical et au Président

Considérant le contrat de Parc, et notamment la fiche projet n°1 liée à l'observatoire de la diversité biologique, les inventaires et la valorisation des données,

Considérant l'implication du S.M.A.G. P.N.R.M.L. dans l'amélioration des connaissances naturalistes, leurs diffusion et vulgarisation,

Considérant le besoin d'informer le public sur les richesses naturalistes locales et les enjeux de conservation associés,

Contexte :

Depuis 2004, le SMAG PNRML a généré plusieurs dizaines de milliers de données naturalistes. La plupart de ces données sont issues d'inventaires commandés à des prestataires extérieurs, pour les besoins des diverses missions conduites par le Parc. Les agents du PNR eux-mêmes collectent et saisissent un nombre important de données naturalistes, qui sont stockées dans l'application Géonature et transférées au Système d'Information Nature et Paysage (SINP), la base de données naturalistes publique nationale.

Néanmoins, ces données brutes, si elles sont un préalable indispensable, ne suffisent pas pour informer le public sur les richesses naturelles présentes localement ni sur les enjeux de conservation associés. Les données nécessitent d'être analysées, traduites en informations et enfin vulgarisées au public cible.

Ainsi, une première délibération avait été prise par le Bureau Syndical en janvier 2020 (délibération n° B.2020.06) et prévoyait un engagement budgétaire de 3 000 € pour la rédaction d'un guide scientifique et technique basé sur les conclusions statistiques que la LPO devait obtenir en 2020, à partir des jeux de données d'espèces d'oiseaux communs que le SMAG lui a confiés (STOC EPS depuis 2009).

Le rapport de la LPO a été rendu en février 2021. En 2021 toujours, des analyses supplémentaires ont été conduites par le Parc concernant l'évolution des populations d'espèces d'oiseaux plus rares : pies-grièches, circaète, chouette de Tengmalm, engoulevent d'Europe...

Le champ des informations collectées étant très large, il est proposé de revoir le projet de vulgarisation de ces travaux, en les diffusant non plus auprès d'un seul public de techniciens mais auprès du grand public, au travers d'un numéro spécial du Cahier du Patrimoine Naturel tiré à 5 000 exemplaires. A cette fin, le recours aux illustrations (dessins, schémas et photos) sera généralisé. Le format du document sera de 24 pages, ce qui permettra de couvrir un panel relativement large de sujets. En 2020, le budget prévisionnel était de 2 000 €. Il est proposé de le porter à 17 000 € afin de commander une iconographie adaptée à l'étendue du public visé et de diffuser largement le document.

Notons que le budget de 2 000 € inscrit à l'exercice 2021, dont le financement contractuel acquis avec la Région Nouvelle-Aquitaine (Contrat de Parc) et la DREAL, a pu être réalisé après avis favorable de nos partenaires pour l'impression et la diffusion d'un jeu réalisé en régie. Cette action est en cours de finalisation et sera soldée au printemps 2022.

En conséquence, le budget de 17 000 € pour l'exercice 2022 est une nouvelle ligne budgétaire faisant l'objet d'une nouvelle contractualisation avec nos partenaires financiers.

Plan de financement prévisionnel :

Dépenses prévisionnelles (HT)		Recettes prévisionnelles
Prestation de services : Création et impression Fourniture d'iconographie et cession de droits	12 000 €	DREAL (16 %) : 2 700 € Région Nouvelle Aquitaine (37 %) : 6 300 €
Diffusion (frais postaux)	5 000 €	Auto-financement (47 %) : 8 000 €
Coût total TTC	17 000 €	17 000 €

Proposition :

Il est proposé aux membres du Bureau Syndical :

- De valider le projet de réalisation d'un livret pédagogique sur l'avifaune destinée au grand public ;
- De valider le plan de financement impliquant un autofinancement maximal de 8 000 € ;
- D'autoriser le Président à :
 - o Engager la procédure de commande publique ;
 - o Prendre toute décision concernant la passation ou l'exécution du projet ;
 - o Engager les dépenses correspondantes ;
 - o Signer tout document afférent à la bonne exécution de la présente opération.

De dire que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice 2022, aux chapitres correspondants.

LE BUREAU SYNDICAL,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Au vu des visas et considérants,
Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- De valider le projet de réalisation d'un livret pédagogique sur l'avifaune destinée au grand public ;
- De valider le plan de financement impliquant un autofinancement maximal de 8 000 € ;
- D'autoriser le Président à :
 - o Engager la procédure de commande publique ;
 - o Prendre toute décision concernant la passation ou l'exécution du projet ;
 - o Engager les dépenses correspondantes ;
 - o Signer tout document afférent à la bonne exécution de la présente opération.

De dire que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice 2022, aux chapitres correspondants.

Nombre de délégués en exercice : 24

Présents : 12/ Votants : 13 (dont 1 pouvoir) / Pour : Unanimité / Contre : 0 / Abstention : 0

Fait et Délibéré en Séance, les jours, mois et an ci-dessus
Pour Extrait certifié conforme
Le Président, Philippe BRUGERE

*Le Président certifie que la présente
délibération a été transmise en
Sous-préfecture d'Ussel (19) au titre
du contrôle de légalité le 07.03.22
Et qu'elle a été affichée le 07.03.22*



REÇU LE

07 MARS 2022

**SOUS-PRÉFECTURE D'USSEL
(CORRÈZE)**